

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE
L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 10 MARS 2017

Convocations adressées le 2 mars 2017

Nombre de délégués titulaires en exercice : 11

Nombre de délégués titulaires présents : 8

Nombre de délégués votants : 8



Membres titulaires présents :

M. Frédéric AUGIS - M. Jacques CHEVTCHENKO - M. Pierre COMMANDEUR -
M. Benoît FAUCHEUX - M. Philippe ROUSSY - M. Gérard BOUYER - Mme Cécile
CHEVILLARD - M. Dominique LEMOINE

Membres titulaires excusés :

M. Bruno FENET – Mme Mélanie FORTIER - M. Patrick MICHAUD
.....

CS 17.03.01 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – BUDGET 2017

Monsieur Frédéric AUGIS, Président, donne lecture du rapport suivant :

Conformément à l'article L 5722-1 du Code général des collectivités territoriales, le
Comité syndical doit débattre des orientations budgétaires du budget primitif pour
l'année 2016.

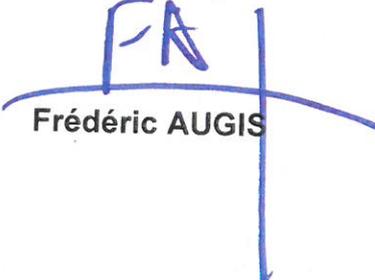
En conséquence, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5722-1

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du débat d'orientations budgétaires du budget primitif pour l'année
2017.

Le Président du Syndicat Mixte


Frédéric AUGIS

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE
L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

Comité syndical du 10 mars 2017

Débat d'orientations budgétaires 2017



Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2017, le Comité Syndical est appelé à débattre des orientations budgétaires dont la synthèse est la suivante :

I. DEPENSES

⇒ **Charges à caractère général**

Le montant des charges à caractère général est estimé à 32.194 €.

Elles concernent :

- les dépenses courantes de fonctionnement estimées à 22.964 €
- l'indemnité du Payeur départemental en charge du suivi du syndicat, d'un montant estimé à 1.200 €
- la participation du syndicat, en 2017, à 2 congrès aéroports et compagnies aériennes à hauteur de 2.500 €
- les cotisations du syndicat à l'Union des Aéroports Français et au CRT pour 4.030 €
- les frais de communication pour 1.500 €

⇒ **Dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel sont évaluées à 72.000 €. Elles correspondent à une prise de fonction du nouveau Directeur à compter du 1^{er} juillet 2017.

⇒ **Participations**

Aux termes de la convention de délégation de service public signée avec SNC-Lavalin, la participation des collectivités se décompose en deux parties, l'une correspondant à la subvention d'exploitation, l'autre au titre de la contribution liée au développement, estimée en fonction d'un objectif de trafic.

Pour 2017, les montants sont les suivants, en prenant en compte une inflation de 1% :

- Subvention d'exploitation	523.017 €
- Contribution au développement	2.590.650 €
Soit un total de	3.113.667 €

⇒ **Elus**

Il a été prévu un crédit de 2.500 € de frais de mission des élus.

II. RECETTES

Les recettes seront constituées de :

⇒ **Reprise du résultat 2016**

Le résultat de l'exercice 2016 s'élève à 50.730,36 €

⇒ **Redevance domaniale**

En application de l'article 40 du contrat de DSP, l'exploitant versera une redevance de 5.837,64 €.

⇒ **Participation des membres du syndicat**

Compte tenu du montant prévisionnel des dépenses et des autres recettes, le montant de contribution de membres serait arrêté pour 2017 à 3.163.793 €.